

Sujet : Contribution Sénateur BONNEAU - Parc Eolien Marcillac

De : Thomas Senat <t.chevalerias@clb.senat.fr>

Date : 03/10/2023 10:25

Pour : pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint la contribution de Monsieur le Sénateur à l'enquête publique.

Respectueusement,

=

Thomas Chevalerias

Collaborateur parlementaire du Sénateur François Bonneau

06 71 42 56 06

=

— Pièces jointes : —

Document Scannable le 28 sept. 2023 à 16_39_08.pdf

30 octets



Enquête publique parc éolien Marcillac-Lanville

Rouillac, le 27 septembre 2023,

Madame, Monsieur,

FRANÇOIS BONNEAU

SÉNATEUR

DE LA CHARENTE

MEMBRE DE LA COMMISSION

DES AFFAIRES ETRANGERES,

DE LA DEFENSE

ET DES FORCES ARMEES

MEMBRE DE LA DELEGATION

SENATORIALE A LA PROSPECTIVE

MEMBRE DES GROUPES D'ETUDE

VIGNE ET VIN, NUMERIQUE ET

AVIATION CIVILE

CONSEILLER

DÉPARTEMENTAL

Dans le cadre de l'enquête publique relative à l'implantation d'un parc éolien sur la commune de Marcillac-Lanville, je tiens à porter plusieurs éléments à votre connaissance.

Tout d'abord selon les simulations de la société ABOWIND l'installation du parc éolien n'aurait pas d'impact sur le paysage autour du prieuré, classé monument historique. L'on peut légitimement douter de l'absence de visibilité d'un mât atteignant 204 mètres de haut... D'ailleurs si les projections visuelles depuis le prieuré n'indiquent qu'une visibilité brève, la co-visibilité sur l'ensemble de la commune constitue un préjudice irrémédiable, d'autant que les éoliennes seraient implantées sur une hauteur. Un tel projet serait de nature à porter une atteinte sérieuse et durable à un patrimoine remarquable du territoire même s'il est mis en avant que l'éloignement des zones d'habitation et de l'abbatiale est suffisant d'un point de vue réglementaire.

Par ailleurs, la commune s'est prononcée par une délibération en conseil municipal contre l'implantation de ce projet sur son territoire. L'ancrage des élus locaux et la connaissance de leur territoire est reconnue de tous. Ainsi un tel avis démontre que le projet n'est pas adapté aux caractéristiques territoriales et patrimoniales de la commune.

Pour toutes ces raisons, s'il en était besoin, il m'apparaît injustifié d'autoriser ces 5 mâts d'autant que le Département répond déjà pleinement aux objectifs demandés pour les énergies renouvelables. Je suis totalement défavorable à ce projet.

Restant à votre écoute, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes respectueuses salutations.

François BONNEAU

Sujet : [INTERNET] ENQUETE EOLIENNES MARCILLAC-LANVILLE

De : Florence Calmels <flocalm@hotmail.fr>

Date : 03/10/2023 15:41

Pour : "pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr" <pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr>

Monsieur LAMANT,

Etant propriétaires d'une maison à Marcillac-Lanville,
je vous signifie que mon époux et moi-même
SOMMES TOTALEMENT OPPOSES A LA CONSTRUCTION D'EOLIENNES
SUR LA COMMUNE DE MARCILLAC-LANVILLE,

pour des RAISONS QUI DECOULENT DU SIMPLE BON SENS,
à savoir, et en résumant :

1. Agression visuelle intolérable
2. -Non respect de l'abbatiale de Lanville
3. Dégradation des sols définitive, pollution des sous-sols
4. - Non respect des sols des FINS BOIS, crus de COGNAC
qui englobent Marcillac-Lanville

- 5- Pollution gravissime affectant tant la faune
que les êtres humains
- 6- Aspects financiers : baisse de valeur de nos maisons,
impossibilité financière pour les propriétaires d'extraire les tonnes de béton
de leur sols après la "fin de vie" des éoliennes.....
et que dire du recyclage des pales.....aux frais de qui? Du contribuable!!!

POUR TOUTES CES RAISONS, DONT LA LISTE N'EST PAS EXHAUSTIVE,
NOTRE REPONSE EST
NON !!

Bien cordialement

FLORENCE LIRON-CALMELS



Sans virus. www.avast.com

Sujet : [INTERNET] projet éoliennes

De : Michèle Protin <protinmichele@gmail.com>

Date : 03/10/2023 16:11

Pour : pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr

PROTIN Michèle

16140 Marcillac-Lanville

protinmichele@gmail.com

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis contre le projet éolien de Marcillac-Lanville pour les raisons suivantes:

- La covisibilité avec le site du prieuré de Lanville, patrimoine historique classé.
- Le parc éolien du Nord Charente est déjà saturé
- Atteinte à l'attractivité du territoire et au tourisme
- Dépréciation immobilière pour les maisons trop proches
- Le non respect de l'opposition de la population et des élus.

Faite à Marcillac-Lanville, le 3/10/23

Michèle PROTIN

Sujet : [INTERNET] participation enquete publique marcillac lanville

De : Roger CHAUMETTE <roger.chaumette0516@orange.fr>

Date : 03/10/2023 18:20

Pour : pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr

Monsieur Lamant, Commissaire Enquêteur,

J'ai l'honneur de vous faire part de mon opposition au projet de cinq éoliennes de plus de 200 m de hauteur sur les côteaux de Marcillac - Lanville.

Mes motivations sont les suivantes :

- préservation de notre cadre de vie, de nos paysages naturels.
- proximité de la vallée de l'Aume (650 m environ) et de la Charente.
- covisibilité avec la prieurale de Lanville, patrimoine classé.
- destruction de la faune et de la flore : présence de l'outarde canepetière sur le site d'implantation, milan royal, chiroptères ...
- la distance de 200 m vis à vis des haies et des bois n'est pas respectée.
- les cinq éoliennes sont placées dans le passage migratoire des oies sauvages et des grues cendrées.
- proximité de la base aérienne militaire de Cognac et de l'aérodrome civil de Champniers.
- manque d'attractivité de la commune pour le tourisme et en conséquence désertification.

- nuisances sonores, visuelles (clignotements, effet stroboscopique), ondes électromagnétiques risquant d'engendre des problèmes de santé (syndrome éolien).

- la Préfecture de la Charente, dans le cadre de ce dossier, a demandé un diagnostic archéologique sur les lieux d'implantation des éoliennes. Ou en sont les études ?

- on nous vante l'énergie éolienne comme un bienfait écologique. Ce n'est pas vraiment le cas si l'on tient compte des milliers de tonnes de béton et d'acier à fabriquer, l'extraction des terres rares pour les composants des rotors, extraction très polluante mais loin de chez nous...

- J'ai remarqué que les porteurs de projet éoliens ont une attitude très déterminée lorsqu'ils arrivent dans une commune. Celui de Marcillac-Lanville, représentant la société ABOWIND, a fait preuve d'un mépris insolent vis à vis des personnes non favorables aux éoliennes.

Pour toutes ces raisons, je dis NON au projet éolien de Marcillac-Lanville et je souhaite que votre avis soit le même que le mien.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes sincères salutations.

Roger Chaumette - 5, impasse des marais - Aizet - 16140 Marcillac-Lanville

le 3 octobre 2023

Madame Michèle Mousnier
7 rue du château
16140 Marcillac Lanville

A monsieur le Commissaire enquêteur

Je suis contre le projet éolien de Marcillac Lanville.

C'est le troisième projet proposé concernant ce site.

Les deux premiers ont été refusés, or depuis, peu de choses ont changé.

- L'église prieurale Saint Maur classée, du XII^{ème} siècle est toujours là, ce ne sont pas quelques maigres haies proposées en compensation qui empêcheront la covisibilité.
- Les outardes canepetières nichent toujours sur les coteaux, une des éoliennes sera même à proximité de leur lieu de nidification.
Des espèces menacées et protégées ont été recensées, les boisements existants seront détruits, les oiseaux migrants verront leurs couloirs de migration perturbés.
- Contrairement aux projets précédents la population a manifesté son hostilité, la pétition opposée à la construction prévue de ces éoliennes a recueilli 430 signatures.
- De même, la municipalité a exprimé son opposition.
- Les nuisances sonores et visuelles des riverains, ne sont pas prises en compte.
- Depuis peu, le village s'est enrichi de nouveaux habitants qui ont acheté des maisons, et semblent apprécier notre région, ce qui donne un souffle nouveau.
- L'implantation d'un site éolien modifiera profondément notre paysage, le nouvel élan immobilier que nous constatons depuis quelques années se tarira, comme il le fait dans les lieux trop denses en sites éoliens, ce qui est déjà le cas en Nord Charente.

Les sites touristiques de notre région sont rares, nous devons les préserver.

Il y aurait trop d'incohérence entre l'impact visuel de 5 éoliennes sur nos coteaux, les paysages alentour et la vallée de la Charente toute proche.

L'implantation éolienne doit se faire en tenant compte des sites remarquables, et de l'opinion de la population concernée.

Fait à Marcillac

- Le 18 septembre.

Sujet : [INTERNET]

De : helene LN <Inhelene069@gmail.com>

Date : 03/10/2023 23:52

Pour : pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr

Madame Monsieur

Je suis contre le projet abowi d pour les raisons suivantes

Je suis contre le projet éolien de Marcillac-Lanville pour les raisons suivantes :

**** La covisibilité avec le site du prieuré de Lanville déprécie un patrimoine historique classé :** choix inapproprié, distances, situation en limite de commune, position en surplomb prieuré église de Mons site de Bissac...

**** Ce projet contribue à l'effet de saturation visuelle et d'encerclement** (116 éoliennes installées dans le Nord-Charente, 78 autorisées, 66 qui font l'objet d'un recours, 48 en cours d'instruction, et 101 à l'étudeSoit plus de 400 machines!

**** La dégradation du paysage naturel** dans une zone de forte sensibilité : vallée du fleuve Charente, affluents, marais, zones humides, collines.

**** La mise en péril de la biodiversité :** proximité avec les haies, les sous-bois, le fleuve et les ruisseaux : refuges, lieux de nidification, hivernage ; Boisements favorables aux déplacements, au gîtage et à la chasse. Couloir migratoire (grues), Enjeu très fort concernant les chauves-souris, les espèces menacées et protégées : milan royal, outarde...

**** Les effets nocifs sur la santé des riverains :** pollutions lumineuses et sonores, effets stroboscopiques, ondes (syndrome éolien, insomnies, nausées, vertiges, migraines, acouphènes, tachycardie...)

**** L'atteinte à l'attractivité du territoire et du tourisme et sa conséquence : la désertification**

**** Le non-respect de l'opposition de la population et des élus**

**** La dépréciation immobilière :** -25% en moyenne, les maisons trop proches peuvent être invendables. (pertes non compensées)

**** Les projets éoliens créent des tensions et des clivages** entre les propriétaires loueurs et les riverains victimes de nuisances sans dédommagements.

Fait à Marcillac lanville

Le 16 septembre 2023

Mme Hélène Liron. 9 rue ganachaud

16140 Marcillac lanville